

**Barème de réduction : contrôles et soins dentaires**

Nombre d'enfants	Jusqu'à 35'000.--	40'000.--	45'000.--	50'000.--	55'000.--	60'000.--	65'000.--	70'000.--	75'000.--	80'000.--	Plus de 80'000.--
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et plus							4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la commune

Catégorie  
 4 = 80 % à charge de la commune  
 3 = 60 %  
 2 = 40 %  
 1 = 20 %

Zone hachurée = aucune prise en charge communale

Les revenus pris en compte sont les salaires bruts, les allocations familiales, les pensions alimentaires, les rentes des parents (mariés, adoptifs, nourriciers, concubins ou élevant seuls leurs enfants).